

Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.

Dénomination légale de l'organisation	Association RENIALA
Intitulé du projet	Appui au niveau des structures locales pour la préservation des principaux habitats et des composantes biologiques de l'Aire Protégée de Baie de Baly face à l'effet des feux de brousse : « Contribution à la préservation des principaux habitats et leurs composantes biologiques de l'Aire Protégée de Baie de Baly face a l'effet des feux de brousse et renforcement des capacités techniques des acteurs locaux (District de Soalala – Région Boeny) »
Numéro de subvention	018/18/BIO 0
Date du rapport	19 Février 2021

Hotspot CEPF : Aire Protégée de Baie de Baly (Parc National)

Orientation stratégique :

Montant de la subvention : 58,526,000.00 MGA ou Ariary

Dates du projet : prévues en Avril 2018 au Mars 2019 et se termine en Aout 2020 avec avenant d'extension

PARTIE I : Présentation générale

1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)

- Madagascar National Parks de Baie de Baly : Gestionnaire de l'Aire Protégée assurant la coordination et la gestion de l'Aire Protégée ;
- Durrell Wildlife : Responsable de gestion de population de tortue endémique locale (Geochelone yniphora ou Angonoky) menacée d'extinction de Baie de Baly ;
- CLP ou Comité Local du Parc : Association locale collaborant avec MNP ayant pour mission dans la gestion et la lutte contre les feux de brousse ;
- Eleveurs et Agriculteurs des zones périphériques de l'Aire Protégée de Baie de Baly : usagers de feux pour le nettoyage de champs de culture et le renouvellement de pâturage et faisant partie de l'équipe locale contribuant dans la lutte contre les feux de brousse.

2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.

Comme il s'agit d'un projet d'appui au niveau des structures locales pour la préservation des principaux habitats et des composantes biologiques de l'Aire Protégée de Baie de Baly face à l'effet des feux de brousses, le projet a permis de (i) renforcer les capacités techniques et approches de gestion et de lutte contre les feux de brousse tout en impliquant tous les acteurs locaux, (ii) d'établir la cartographie détaillée des zones de terroir de pâturage des éleveurs utilisant les feux pour le renouvellement de parcours, (iii) d'appuyer les agents locaux CLP en octroyant de matériels et outils (tenues : chemises et pantalons, casquettes et chaussures kyranyl, gourdes d'eau et sifflets) et d'appui financier à Madagascar National Parks de Baie de Baly pour patrouille et surveillance d'une durée de six mois pour la lutte contre les feux de brousse de Baie de Baly. Et l'impact de durabilité du projet est observée au niveau de (a) l'implication des acteurs et la motivation de parties prenantes, (b) l'amélioration des conditions de conservation de la biodiversité et services écosystémiques faisant suite à la réduction de l'impact négatif de feux de brousse, (c) la cohérence et la synergie des activités de gestion et de lutte contre les feux de brousse menées par l'Association RENIALA (Récipiendaire) avec les approches techniques mises en œuvre par Madagascar National Parks de Baie de Baly. Les valeurs ajoutées de ce présent projet sont la mise en cohérence de la vision de tous les acteurs et parties prenantes et la pérennisation des activités de lutte contre les feux de brousse.

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Amélioration des conditions de conservation de la biodiversité et services écosystémiques	Faisant suite à la réduction de l'impact négatif de feux de brousse, l'ensemble de l'Aire Protégée et ses zones périphériques est relativement protégé et la biodiversité cible et emblématique devient résiliente y compris les services écosystémiques
Information et conscientisation des éleveurs sur la lutte et l'utilisation de feux soit pour le renouvellement de pâturage soit pour le nettoyage de champs d'agriculture et mise en place de support cartographique des zones de pâturage des éleveurs autour et/ou à l'intérieur de l'Aire Protégée de Baie de Baly	Réduction de mise à feux et responsabilisation des acteurs locaux concernant l'utilisation et la lutte contre les feux de brousse vu leurs impacts cruciaux sur la viabilité de la biodiversité, la dégradation de paysage, sols et zones de pâturage et la réduction de production agricole.

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Implication des acteurs (CLP, VOI et	Compréhension conjointe des acteurs locaux et

Communautés locales) et motivation de parties prenantes	parties prenantes d'avoir une vision commune et de travailler ensemble pour éradiquer l'effet néfaste et la conséquence négative de feux de brousse sur les zones de pâturage et/ou d'agriculture d'une part et d'autre part la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles.
Réduction de la mise à feux au niveau des zones périphériques et autour de l'Aire Protégée de Baie de Baly	Compréhension effective des enjeux de feux de brousse et conscientisation sur la nécessité de conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles y compris les services écosystémiques pour l'amélioration des conditions de vie (élevage, agriculture et pêche)

4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.

- Implication et intégration de tous les acteurs/parties prenantes
- Dissolution des incompréhensions entre les acteurs/parties prenantes concernant les objectifs de la biodiversité
- Mention de la responsabilité commune et partagée du programme d'activités de conservation de la biodiversité et d'amélioration des conditions de vie de l'humanité
- Education, Formation et Renforcement des capacités techniques des acteurs cibles du projet (CLP, VOI, etc.)
- Appui matériel et/ou financier du programme d'activités du projet
- Amélioration et adéquation des outils de conservation (PAG, PGESS, Dina et/ou Droits coutumiers, etc.)

5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

-Sensibilité du CTD (Comité Territoriale Décentralisé : Région, Maire, Présidents de Fokontany) et STD (Services Techniques Déconcentrés) aux enjeux de feux de brousse sur l'environnement et la biodiversité y compris la production sectorielle liés au flux migratoire et les contraintes de production sectorielle (élevage, agriculture et pêche)

PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet

6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante		Livrable		
#	Description	Subdivision	Description	Résultats pour le livrable

	Communautés locales cibles (CLP) et certaines personnes ressources comme VOI, VNA, KMDT, y compris les autorités locales conscientisées et sensibilisées sur les impacts positifs et négatifs de feux			Communautés locales cibles (CLP) et certaines personnes ressources comme VOI, VNA, KMDT, y compris les autorités locales conscientisées et sensibilisées sur les impacts positifs et négatifs de feux suite à des ateliers d'informations, formations et d'échanges
	Zones de pâturage sources éventuelles des feux de brousse bien délimitées			Zones de pâturage sources éventuelles des feux de brousse bien délimitées en collaboration avec les communautés locales et CLP
	Pare feux mis en place autour des zones ou écosystèmes sensibles			Pare feux mis en place autour des zones ou écosystèmes sensibles par CLP et MNP Baie de Baly
	Chronogramme et activités de patrouille contre les feux de brousse établis et opérationnels			Fiche technique relative au chronogramme et activités de patrouille contre les feux de brousse établis et opérationnels
	Cartographie des pressions liées aux feux de brousse établie			Cartographie des pressions relatives aux feux de brousse établie grâce à la combinaison des images de points de feux et les observations et suivi sur terrain
	CLP structures locales définies redynamisées et mobilisées, opérationnelles			CLP structures locales définies redynamisées et mobilisées, opérationnelles faisant suite à l'initiative du projet CEPF - Tany Meva entre prise par l'Association RENIALA en collaboration avec MNP Baie de Baly, Durrell et CTD.
	CLP apprenants sélectionnés et regroupés et responsabilisés par village suivant la priorité et la cohérence avec la carte de pressions de feux			CLP apprenants sélectionnés et regroupés et responsabilisés par village suivant la priorité et la cohérence avec la carte de pressions de feux faisant suite à la décision conjointe prise par MNP Baie de Baly, Durrell, VOI de Baie de Baly et Association RENIALA
	CLP groupes des apprenants cibles formés, informés et opérationnels pour la gestion de feux et de pâturages ainsi que l'initiation au maintien et à la restauration des espèces fourragères			CLP groupes des apprenants cibles formés, informés et opérationnels pour la gestion et la lutte contre les feux et la préservation de pâturages ainsi que l'initiation au maintien et à la restauration des espèces fourragères pour les troupeaux de zébus
	Amélioration du niveau de compréhension et d'acquisition de formation en situations environnementales du CLP			Faisant suite aux différents ateliers et/ou réunions effectués on note une amélioration du niveau de compréhension et acquisition de formation en situations environnementales du CLP
	Matériels et/ou équipements nécessaires définis pour la lutte contre les feux de brousse fournis et octroyés aux CLP en présence et par l'intermédiaire du staff du MNP de Baie de Baly			Octroi de matériels et/ou équipements nécessaires définis pour la lutte contre les feux de brousse fournis et octroyés aux CLP en présence et par l'intermédiaire du staff du MNP de Baie de Baly et Durrell Wildlife
	Calendrier de suivi d'activités établi et données y afférentes disponibles			Calendrier de suivi d'activités établi et données y afférentes disponibles
	Techniques de gestion de pâturage améliorées établies et vulgarisées (types de feux, périodes appropriées de mise à feux et rotation de mise à feux au niveau de zones de pâturage)			Faisant suite à des réunions de formation, les techniques de gestion de pâturage améliorées établies et vulgarisées (types de feux, périodes appropriées de mise à feux et rotation de mise à feux au niveau de zones de pâturage) auprès de groupes cibles (CLP, VOI, KMDT, Représentants de Fokontany et Gestionnaire du Parc national de Baie de Baly)
	Cahier de charges environnementales et sociales pour la gestion des feux élaboré et validé par les acteurs locaux.			Dans le cadre de suivi réciproque des activités des acteurs, un cahier de charges environnementales et sociales pour la gestion des feux élaboré et validé par les acteurs locaux.

7. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Enseignements tirés

8. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)

La conception du projet procédée à partir d'une approche participative et collaborative des acteurs et parties prenantes focalisée sur un ensemble de patrimoine naturel et environnemental commun.

- Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)

Pendant le processus de mise en œuvre du projet, les étapes et la planification des activités déjà définies ont été confrontées avec les contraintes et la problématique sur le terrain pour être mieux organisées et réorientées la réalisation des différentes activités.

- Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation :

Dans le cadre de thématique « Gestion et lutte contre les feux de brousse » à titre d'exemple il a été mentionné que l'effet de feux de brousse présente à la fois des impacts positifs et négatifs dépendant des objectifs définis et les textes juridiques y afférents sont encore flous pour certains acteurs locaux malgré la mise en œuvre du programme d'activités IEC par le gestionnaire MNP Baie de Baly et ses collaborateurs. Dans ce cas, il est indispensable d'informer, éduquer, former et responsabiliser les acteurs locaux sur les enjeux de mise à feu et de lutte contre les feux de brousse pour que le secteur de conservation de la biodiversité et celui du développement sectoriel se soient renforcés mutuellement et réciproquement. Il y a une éducation pour la conservation et il y a également une éducation pour la production sectorielle à vision conservatoire.

Pérennité/Réplication

9. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la réplicabilité.

Communautés locales cibles (CLP) et certaines personnes ressources comme VOI, VNA, KMDT, y compris les autorités locales conscientisées et sensibilisées sur les impacts positifs et négatifs de feux
Cartographie des pressions liées aux feux de brousse établie
Cartographie des différentes zones de pâturage et parcours de troupeaux zébus autour et à l'intérieur de l'Aire Protégée et identification de leurs propriétaires établie
CLP structures locales définies redynamisées et mobilisées, opérationnelles
Matériels et/ou équipements nécessaires définis pour la lutte contre les feux de brousse fournis et octroyés aux CLP en présence et par l'intermédiaire du staff du MNP de Baie de Baly
Techniques de gestion de pâturage améliorées établies et vulgarisées (types de feux, périodes appropriées de mise à feu et rotation de mise à feu au niveau de zones de pâturage)
Cahier de charges environnementales et sociales pour la gestion des feux élaboré et validé par les acteurs locaux.
Réduction de fréquence de feux de brousse et Contribution effective des acteurs locaux dans la gestion et la lutte contre les feux de brousse afin de préserver les valeurs pastorales du pâturage et parcours de troupeaux de zébus et maintenir la productivité des zones d'agriculture.

Sauvegardes

- 10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.**

La sauvegarde environnementale a permis de préserver la biodiversité autochtone et endémique ainsi que leurs habitats y compris les services écosystémiques et tout cela devrait avoir des impacts positifs sur les aspects de production sectorielle notamment les ressources socio-économiques.

Financement supplémentaire (Rien à signaler)

- 11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.**

a. **Total du financement supplémentaire (en USD) : Rien à signaler**

b. **Type de financement : Rien à signaler**

Veuillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant	Remarques

*Classez le type de financement comme : Rien à signaler

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)
- C Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)

Commentaires/Recommandations supplémentaires

- 12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF : Rien à signaler**

Sauf en tant qu'une Association Scientifique s'articulant avec la conservation de la biodiversité et la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles y compris l'évaluation de tendances écologiques de populations des espèces endémiques menacées à partir de travaux de recherche, cette thématique de projet CEPF - Tany Meva présente des enjeux majeurs intégrant les aspects socio-culturels et socio-économiques et les contextes juridiques et coutumiers couvrant une approche systémique et de responsabilisation des acteurs concernés.

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Contribution aux indicateurs du portefeuille

13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.

Pendant la phase de montage et de préparation de la proposition de ce projet, il n'y a eu pas des contributions du projet en termes des indicateurs. Tous les indicateurs mentionnés dans le cadre du projet CEPF- Tany Meva sur l'Aire Protégée de Baie de Baly mené par l'Association RENIALA étaient uniquement effectifs pendant les phases de réalisation du projet correspondant aux indicateurs du portefeuille.

Indicateur	Description narrative
« Revitalisation et renforcement des capacités techniques des acteurs locaux sur la gestion et la lutte contre les feux de brousse »	Communautés locales cibles (CLP) et certaines personnes ressources comme VOI, VNA, KMDT, y compris les autorités CTD locales conscientisées et sensibilisées sur les impacts positifs et négatifs de feux
« Délimitation des zones de pâturage et identification de leurs propriétaires »	Zones de pâturage sources éventuelles des feux de brousse ont été bien délimitées avec la contribution participative des acteurs locaux
« Entretien et mis en place de pare feux autour des zones ou écosystèmes sensibles »	Pare feux mis en place autour des zones ou écosystèmes sensibles selon la priorité établie par le Gestionnaire de l'Aire Protégée MNP de Baie de Baly en collaboration avec le CLP (Comité Local du Parc)
« Chronogramme et activités de patrouille contre les feux de brousse établis et opérationnels »	Chronogramme et activités de patrouille contre les feux de brousse établis et opérationnels tout en tenant compte la période et la saison critiques et les contextes socio-culturels et socio-économiques locaux
« Localisation et cartographie des zones cibles et points sensibles de feux de brousse »	Cartographie des pressions liées aux feux de brousse établie grâce à la contribution participative des acteurs locaux
« Redynamisation et mobilisation de CLP structures locales pour la lutte contre les feux de brousse »	-CLP structures locales définies redynamisées et mobilisées, opérationnelles faisant suite aux échanges d'informations et de formations entre les acteurs locaux, le gestionnaire de l'Aire Protégée, l'Association RENIALA et le CTD -CLP apprenants sélectionnés et regroupés et responsabilisés par village suivant la priorité et la cohérence avec la carte de pressions de feux ;

	-CLP groupes des apprenants cibles formés, informés et opérationnels pour la gestion de feux et de pâturages ainsi que l'initiation au maintien et à la restauration des espèces fourragères
« Octroi et dotation de matériels et/ou équipements nécessaires définis pour la lutte contre les feux de brousse au CLP »	Matériels et/ou équipements nécessaires définis pour la lutte contre les feux de brousse fournis et octroyés aux CLP en présence et par l'intermédiaire du staff du MNP de Baie de Baly et Durrell Wildlife
« Renforcement des capacités techniques de gestion de pâturage »	Mise en œuvre d'un atelier de renforcement de capacités techniques de gestion de pâturage améliorées établies et vulgarisées (types de feux, périodes appropriées de mise à feux et rotation de mise à feux au niveau de zones de pâturage)
« Mise en place d'un cahier de charges environnementales et sociales pour la gestion et la lutte contre les feux de brousse »	Cahier de charges environnementales et sociales pour la gestion des feux élaboré et validé par les acteurs locaux en présence du Gestionnaire de l'Aire Protégée et ses collaborateurs.

En résumé, il s'agit d'un projet de gestion de l'environnement pertinent intégrant la participation effective de bailleurs de fond, de gestionnaires de l'Aire Protégée, de promoteur du projet, des acteurs locaux et ayant des impacts positifs de durabilité appropriés sur la conservation de la biodiversité, les secteurs élevage et agriculture, l'appui technique et financier au gestionnaire de l'Aire Protégée et la motivation si peu marquée soit-elle du CLP, agents de suivi et patrouille de feux de brousse.

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.

14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.

Veillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP
Baie de Baly – Région Boeny_Nord Ouest de Madagascar	1 500 Ha	EP

--	--	--

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

15. Aires protégées

15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF : cas de l'Aire Protégée de Baie de Baly

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**
Complexe Aire Protégée de Baie de Baly	Madagascar	62 538 Ha	2014	Entre : 45°00' - 45°35' Est	Entre : 15°56'-16°12' Sud.

** Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.*

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).*

15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16. **Rien à signaler sur le METT**

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web ProtectedPlanet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

* Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

16. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention
Baie de Baly	1 500 Ha	Zones d'éco-développement périphériques et les ZOC et ZUC de l'Aire Protégée	Zones d'éco-développement périphériques et les ZOC et ZUC de l'Aire Protégée	-Renforcement des capacités techniques de gestion et de lutte contre les feux de brousse des zones de pâturage et parcours -Responsabilisation des éleveurs pour éviter la propagation de feux de renouvellement de pâturage et parcours

* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéfices susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
35 CLP ou Comité Local du Parc	Aucun

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.*

17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*
Aucun	Aucun

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)						Type de bénéfice (marquer avec un x)							Nombre de bénéficiaires			
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires
Comité Local du Parc				X			X							X		X	X
Staff du MNP							X							X		X	X
Durrell							X							X		X	

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer : l'approche de Madagascar National Parks ou MNP présente une approche de collaboration dans le cadre de conservation de la biodiversité (patrouille, surveillance et contrôle des

infractions et délits) avec les locaux riverains sous l'appellation « COSAP » et/ou « Comité Local du Parc ou CLP » et cette structure communautaire mentionnée fait un appui technique dans la gestion de l'Aire Protégée et est compensée par des indemnités journaliers et de moyens matériels de travail. Pour le cas de MNP et Durrell, le projet de gestion et lutte contre les feux de brousse défini par CEPF – Tany Meva et mené par l'Association RENIALA présentait des grandes opportunités positives dans la conscientisation et la mobilisation des acteurs locaux, l'établissement d'un outil de gestion, la cartographie participative des zones de pâturage et parcours des éleveurs, considérées comme sites générateurs de feux de brousse à l'intérieur et autour de l'Aire Protégée de Baie de Baly, le renforcement de capacités techniques de lutte stratégique contre les types de feux et surtout la compréhension des impacts positifs et négatifs de feux dans le domaine sectoriel notamment l'agriculture et le sol, la dynamique de pâturage et ses valeurs pastorales donc l'élevage, l'aridité climatique et la désertification, la vulnérabilité et le déclin des espèces de flore et faune endémiques et /ou autochtones. Ce présent projet CEPF –Tany Meva a permis de réduire la fréquence et les points de feux de brousse et renforcer davantage la vision de la biodiversité mise en œuvre par le MNP et la Durrell.

18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude	Longitude
CLP Baly		
CLP Betainomby		
CLP Maroleo		
CLP Soalala		
CLP Marotia		
CLP Antanandava		

19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Champ d'application (marquer avec un x)	Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)
----	-----------------------------------------	----------------------------------------

	Nom de la loi, politique ou réglementation	Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux	
1	Dina Boeny	X			X		X	X					X		X					
2																				
...																				

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/ amendement (MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1				
2				
3				

20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1					
2					
3					

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***
1			
2			
3			

* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).

*** Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

**** Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

21. Pratiques favorables à la biodiversité

Veuillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité

N°	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet
1		
2		
...		

22. Réseaux & Partenariats

Veuillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1						
2						
...						

23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veuillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

17. Nom : RABARISON Harison

18. Organisation : Association RENIALA (DBEV – Faculté des Sciences)

19. Adresse de correspondance : Campus Universitaire Ambohitsaina – Ankatso
(Université d'Antananarivo) - B.P. : 906

20. Numéro de téléphone : (+261) 34 06 489 07

21. Adresse e-mail : rabarisonrh@yahoo.fr